



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 28**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-09-27/02 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 08**

Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2023-09-27/01 incluse), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Péret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à M. Arnaud Bertrand, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° 2023-09-27/04

**Objet : Versailles Grand Parc – Modification de la demande d'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2022.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** sa délibération n° 2022-11-23/05 en date du 23 novembre 2022 portant demande d'attribution d'un fonds à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de concours pour l'année 2022,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, Solidarités – Qualité de vie, et, Intercommunalité réunies en séances le 18 septembre 2023,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a demandé à la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc l'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2022, à hauteur 2 475 624 €, pour une opération de travaux d'aménagement de l'école Simone Veil, la construction des crèches Les Nénuphars et la Ludothèque, la réfection étanchéité de la toiture-terrasse de l'Hôtel de Ville, et la première partie des travaux du parking Mozart,

**CONSIDÉRANT** que les travaux relatifs au parking Mozart, dont la livraison était initialement prévue en 2023 seront décalés sur 2024,

**CONSIDÉRANT** que la situation économique actuelle entraînant des retards de livraison et des modifications des coûts des travaux de l'école Simone Veil, de la crèche Les Nénuphars et de la Ludothèque, il convient de réactualiser le montant des travaux de la demande initiale de fonds de concours,

**CONSIDÉRANT** que le montant du fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % du montant H.T. des investissements réalisés (net de subvention),

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification de la délibération n° 2022-11-23/05 en date du 23 novembre 2022 susvisée, pour prendre en compte la réactualisation du montant des travaux de l'école Simone Veil, de la crèche Les Nénuphars et de la Ludothèque, et supprimer de la demande les travaux du parking Mozart 1ère partie et la réfection étanchéité de la toiture-terrasse de l'Hôtel de Ville, conformément au tableau ci-dessous.

**SOLLICITE** auprès de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le versement d'un fonds de concours à hauteur de 2 475 624 € au titre des opérations suivantes :

OPÉRATION	COÛT TRAVAUX HT	AUTRES SUBVENTIONS	COÛT COMMUNE HT	PLAFOND (50%)	LIVRAISON
Travaux d'aménagement de l'école Simone Veil	2 779 000,00 €	CR Ile de France : 915 000 € CAF : 126 000 €	1 738 000,00 €	869 000,00 €	2022
Construction Crèche les Nénuphars et Ludothèque	4 700 000,00 €	CR Ile de France : 250 000 € CAF : 667 000€ CD 78 : 206 000 € DSIL : 150 000 €	3 427 000,00 €	1 713 500,00 €	2023
<b>TOTAUX</b>			<b>5 165 000,00 €</b>	<b>2 582 500,00 €</b>	

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*